



Accident de Travail

Par BR9

Bonjour je viens vers vous pour trouvé des renseignements à propos d'un problème liée à un accident de travail, Ça fait maintenant 1 mois et 12 jour que j'ai eu un accident de travail, la sécurité sociale a bien enregistré tous mes arrêts de travail et a bien validé l'origine professionnelle de mon accident donc jusqu'ici tout va bien mais le problème c'est que mon employeur n'a toujours pas transmis les attestations de salaire nécessaires pour que je puisse avoir mes indemnités, 1 mois et demi sans salaire vous imaginez bien que cela commence à poser des problèmes et je voudrais savoir quel sont mes droits par rapport à ma situation.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par kang74

Bonjour

Et que vous dit votre employeur à ce sujet, car je suppose, que vous l'avez contacté ?

Par expérience , il arriver simplement que l'information se perde .

Vous pouvez proposer à la CPAM de leur fournir les fiches de paie de la période désirée .

Par BR9

La CPAM me réclame les attestation de salaire uniquement et pour mon employeur que j'ai effectivement contacté il me dit qu'il ont bien tout envoyé

Par kang74

Essayez de négocier qu'il les renvoie par mail avec accusé de reception (à vos frais si besoin), ou demander l'avis de reception à votre employeur.

Pour avoir été dans le même cas, et n'ayant eu aucun doute sur l'envoi des papiers à temps par l'employeur, une visite à la cpam avec tous les justificatifs s'est imposée ...

Par BR9

Dans mon cas j'ai plus confiance à la CPAM qu'à mon employeur qui fait tous ce qu'il peut pour obtenir ma démission

Par kang74

Oui m'enfin vous comprendrez bien que s'il a le justificatif d'envoi, il est couvert, donc il peut ne pas vouloir renvoyer quoi que ce soit à juste titre .

Après s'il n'a pas de justificatif d'envoi/reception, effectivement, vous pourrez y aller de votre mise en demeure en recommandé .